

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**Procès-verbal** de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **7 novembre 2018**, à 18h30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 4 M. Nicolas Dufresne

Siège # 2 M. Marc Bédard Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas

osents : Siège # 5 M Mathieu Malenfant Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Mme Manon Tremblay, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

### 1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 18h30 et déclare la séance ouverte.

## Ordre du jour Séance extraordinaire

#### 7 novembre 2018

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adjudication du contrat pour le changement de ponceau du rang 1 ;
- 4. Mandater la firme MA-TH pour la surveillance des travaux du ponceau du rang 1 ;
- 5. Période de questions ;
- 6. Levée d'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

### (2018-11-027) 2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

# (2018-11-028) 3. Adjudication du contrat pour le changement de ponceau du rang 1

**Attendu que** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le changement du ponceau du Rang 1 ;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes ;

Attendu la recommandation de notre ingénieur ;

Attendu que cette résolution est conditionnelle à l'autorisation du MAMH ;

Soumissionnaires	Prix (txs inc.)
Sintra inc.	172 700.50\$
Excavation JC Lizotte	234 642.33\$

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'adjuger le contrat à la compagnie **Sintra inc.** pour le changement de ponceau du Rang 1.

Il est également résolu d'autoriser M. Gilles Marchand, maire, et Mme Julie Galarneau, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document concernant l'adjudication de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### (2018-11-029)

# 4. <u>Mandater la firme MA-TH pour la surveillance des travaux du ponceau du rang 1</u>

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jean-François Desrosiers, et résolu de mandater la firme MA-TH pour la surveillance des travaux du ponceau du rang 1;

Il est également résolu d'autoriser M. Gilles Marchand, maire, et Mme Julie Galarneau, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document concernant l'adjudication de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 5. <u>Période de questions</u>

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Gilles Marchand à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

### 6. <u>Levée de l'assemblée</u>

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne de lever l'assemblée à **18 heures et 33 minutes**.

Gilles Marchand	Manon Tremblay
Maire	Directrice générale adjointe

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

